



Date 5 mai 2014	Nom [REDACTED]	N° d'assurance sociale [REDACTED]	Année d'imp. 2013	Centre fiscal Jonquière QC G7S 5J1
--------------------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	---------------------------------------

Sommaire

0269354

Ligne	Description	Montant (\$)
150	Revenu total	25 000
236	Revenu net	25 000
260	Revenu imposable	25 000
350	Total des crédits d'impôt non remboursables	1 655
420	Impôt fédéral net	0,00
435	Total à payer	0,00
437	Impôt total retenu	0,00
482	Total des crédits	0,00
	(Total à payer moins Total des crédits).....	0,00
	Solde de cette cotisation	0,00
	Solde final	Néant

Andrew Treusch
Commissaire du revenu

Date 5 mai 2014	Nom [REDACTED]	N° d'assurance sociale [REDACTED]	Année d'imp. 2013	Centre fiscal Jonquière QC G7S 5J1
--------------------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	---------------------------------------

Votre état du maximum déductible au titre des REER/PPAC pour 2014

Le verso de cet avis renferme des renseignements importants. Les montants marqués d'un astérisque (*) ne peuvent pas être inférieurs à 0.

Maximum déductible au titre des REER/PPAC pour 2013	10 832 \$
Moins : cotisations de l'employeur au PPAC pour 2013	0 \$
Moins : cotisations admissibles à un REER/PPAC déduites pour 2013	0 \$
Déductions inutilisées au titre des REER/PPAC à la fin de 2013	10 832 \$
Plus : 18 % du revenu gagné en 2013, soit 0 \$ = (max. 24 270 \$)	0 \$
Moins : facteur d'équivalence de 2013	0 \$ *
	10 832 \$
Moins : facteur d'équivalence pour services passés net de 2014	0 \$
Plus : facteur d'équivalence rectifié de 2014	0 \$
Votre maximum déductible au titre des REER/PPAC pour 2014	10 832 \$ * (A)

Vous avez 0 \$ (B) de cotisations inutilisées à un REER/PPAC disponibles pour 2014. Si ce montant dépasse le montant (A) ci-dessus, vous pourriez avoir à payer un impôt sur les cotisations excédentaires.